

# ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES**  
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 87/2024  
PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
ET VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
CONCOURS DE PETANQUE/PARKING STADE

**Le Maire de la Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la demande d'occupation du domaine public, pour l'organisation du concours de pétanque du dimanche 6 octobre 2024, par Madame CLARIA Christine, représentant l'USSF pétanque, sur le parking en graviers, route de Saiguède, en face du stade ;

**Considérant** qu'il convient de définir les modalités d'occupation du domaine public communal pour assurer la sécurité des participants et des riverains ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Afin de permettre l'organisation du concours de pétanque, par l'USSF Pétanque, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Sur le Parking en graviers, route de Saiguède, en face du stade.

**Article 2 :** Cette interdiction de stationnement et de circulation sera mise en place par l'USSF Pétanque, dès la veille des dates du concours, **du samedi 5 décembre 2024, 18h00, jusqu'au dimanche 6 octobre 2024, 20h00.**

Les terrains pourront ainsi être tracés et occupés par l'association.

Les signaux en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

**Article 3 :** L'USSF Pétanque sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accident ou dommage qui pourrait se produire du fait du déroulement de ces manifestations.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- A Madame CLARIA Christine, représentant l'USSF Pétanque

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières, le 20 septembre 2024

Le Maire,  
François VIVES

